



Challenge de France 2021

Souvenir Jean-Pierre Guillot

LE Challenge de France se veut un baromètre de l'engagement et de l'implication des clubs de notre Fédération dans l'ensemble de nos activités. Le but est d'inciter et de motiver les membres adhérents à participer aux organisations les plus remarquables de la FFCT.

Ce challenge est basé sur la participation des cyclotouristes licenciés aux manifestations ou événements et des clubs à certaines organisations figurant dans la liste ci-dessous.

Pour marquer ces points, tout cyclotouriste peut participer, en nombre illimité dans l'année, à ces manifestations, ou événements, sauf pour les randonnées permanentes ou les boucles de randonnées permanentes pour lesquelles le nombre de participations sera limité à 1 par circuit. Le club marque autant de points que de participants. A noter que les sociétés n'ont aucune comptabilité à tenir, cette dernière étant prise en compte par les différents responsables d'organisations ou d'événements qui transmettent les éléments au délégué fédéral chargé du Challenge de France.



ce. Le retour des fiches « Challenge 2021 » devra être effectué au plus tard dans le mois qui suit l'organisation au risque de ne pas être retenu.

Les différents brevets (brevets de distance – y compris le 100 km, BCN-BPF, parcs, montagnards, VI etc. – réalisés par les participants doivent être au préalable envoyés aux homologateurs concernés par les brevets.

Ce sont ces derniers qui transmettront la liste des clubs au délégué fédéral chargé du Challenge.

La période de référence des organisations est : du 1^{er} octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année en cours. Les effectifs des clubs sont arrêtés au 1^{er} septembre.

A noter que le Challenge de France 2020 n'a pas été attribué, la pandémie ayant très fortement perturbé la saison. Les points acquis en 2020 seront reportés en 2021.

**Voir ci-contre le règlement
du Challenge de France**

